

École élémentaire MARIE CURIE

ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

Vendredi 11 octobre 2019

Comment voter ?

Cette année, le vote se fera uniquement par correspondance.

(Rappel : les deux parents ont le droit de vote)

Tout bulletin portant des ratures ou quelque inscription que ce soit sera un vote nul.
On vote pour la liste complète (ou pas)

Si vous votez par correspondance

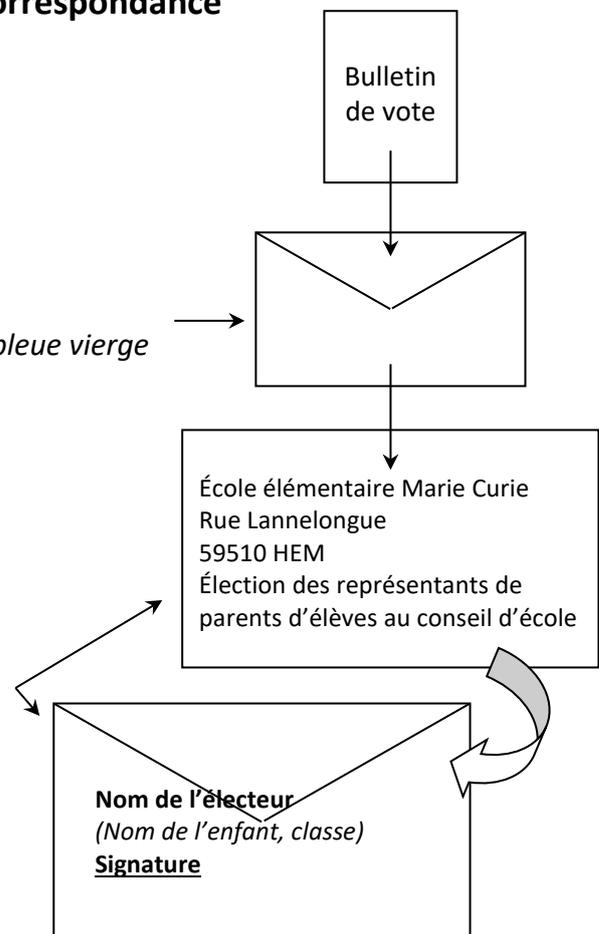
Le bulletin de vote, ne comportant **ni rature ni surcharge**, doit être glissé dans l'enveloppe bleue ne portant aucune inscription ou marque d'identification.

Enveloppe bleue vierge

Cette enveloppe est glissée dans une seconde enveloppe, **cachetée**, sur laquelle sont inscrits **au recto l'adresse de l'école et la mention "Élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école"**,

et **au verso les nom et prénom de l'électeur** ainsi que **sa signature**.

Seconde enveloppe



L'enveloppe doit parvenir à l'école au plus tard vendredi 11 octobre 2019 à 12h

(Elle peut être remise à l'élève dès aujourd'hui)